



Succession Donation Vente bien immobilier droits

Par **F Pauline**, le **05/10/2017** à **10:22**

Bonjour, Je suis perdu dans mes démarches

Situation: Mon grand père 83 ans et décédé au mois de juillet de son vivant il y a 2 ans il m'a fait une donation de l'une de ses maison secondaire.

Je l'ai mise en vente car de son vivant j'ai accepté de signé la donation pour ne pas le blessé il y tenais.

J'ai un acheteur il a choisit un notaire nous lui avons fournit tout les papiers et j'ai payé les diagnostic immobilier.

Le notaire me signale a présent que je ne peut pas vendre cette maison sans le papier que mon père ne revendique pas ses droits d'héritier réservataire.

Je suis en froid depuis 5 ans avec mon père..

Schéma:

Mon grand père veuf a sa succession

Mon père fils unique qui hérite de sa maison principal+terrains agricoles+argents.

Puis moi même petit enfant hérite 32 000euros il y a 2 ans en même temps donation de maison secondaire 1.

Puis mon frère second petit enfant qui hérite de 32 000euros puis maison secondaire 2.

Je suis égale avec mon frère je ne comprend pas si mon frère a accepté la maison secondaire 2 il veut la vendre mon père peut l'avantagé en lui signant gracieusement le papier d'héritier réservataire et moi m'en empêché.

Il ne répond pas au téléphone quand mon notaire appelle pour venir signé ce documents quel recours.

Mon père a surement largement sa part par rapport a moi même et mon frère peut t'il contesté la donation que ma fait mon grand père sachant que mon frère et a part égale.

Mon grand père a tenu a être égale et a répartir au plus juste mais moi je suis défavoriser car

si mon père conteste cette vente que faire?

Je vend si vite car je n'ai pas de moyen financiers pour entretenir cette maison..

Les notaires semble être en faveur de mon père qui veut tout les biens on t'il le droit de me faire renoncer a la donation de la maison et que mon père la revende a ma place et en touche les bénéfices.

Si il ne signe pas je fais comment moi je reste bloqué a m'endetter car les factures à venir arriverons a mon nom.

Il a déjà été informer de la succession de son père et de la répartition des biens mais moi aucun courriers ni aucun appel concernant la suite ne me sont communiqué.

Mon père a su que j'hérité de cette maison et il ne sais pas manifester depuis 2 mois donc je ne sais pas si il accepte ou non la répartition.

Merci.